

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N°297

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

Dimanche 9 août 2009
X^{ième} Dimanche après la Pentecôte

J'offre à Dieu les terribles souffrances morales qui me sont causées. Je pardonne à tous ceux qui me les infligent. Je prie pour que Dieu les éclaire, et je remercie du fond du cœur tous ceux qui m'accordent leur soutien dans ces moments difficiles.

Ennemi public n°1

De chauffeur, d'hôte, d'ami intime et de confident de Mgr Lefebvre, voici que le rédacteur de ce « Courrier » est devenu l'ennemi public de l'œuvre fondée par celui qui lui accordait une confiance totale, au point de décacheter, sous ses yeux, à la table familiale, une lettre reçue du Vatican, de la lire, de la lui faire lire, et même de l'autoriser à en prendre des photos...

Qu'en est-il ?

L'auteur de ce « Courrier » est accusé par M. l'abbé de Cacqueray, de « porter publiquement des jugements sur la Fraternité » ! Et alors ? Je ne vois pas pourquoi je serais déclaré répréhensible pour autant ! Depuis quand les fidèles de la Tradition qui fréquentent les chapelles de la FSSP X n'auraient que le droit de payer et le devoir de se taire ? Il est vrai que j'ai critiqué l'enthousiasme suscité et imposé dans les chapelles par la « libération de la messe » puis par la « levée des excommunications ». Qu'il me soit permis de rappeler, tout d'abord, que **les écrits, ouvrages et autres publications d'un laïc ne sont soumis à aucune censure ecclésiastique, sauf s'ils portent atteinte aux mœurs et à la foi**. Est-ce le cas de mes écrits ?... Voyons cela :

La libération de la messe tridentine. Tout le monde sait que la messe dite de St Pie V n'était pas interdite et ne l'avait jamais été. Il n'y avait donc nul besoin d'en demander la libéralisation. De nombreux prétextes ont été invoqués pour le faire cependant. Or, qu'a-t-on obtenu ? La reconnaissance qu'effectivement elle n'avait jamais été abrogée – pouvait-il en être autrement – mais, en contre partie, son rabaissement au rang d' « extraordinaire » ! **La messe « dite de St Pie V » qui reste la seule, l'unique, la vraie messe** n'est donc plus, depuis la publication du fameux « Motu proprio », qu'occasionnelle, concédée, bien en dessous de l'« ordinaire », cette « messe bâtarde » étant confirmée dans sa suprématie ! Où est la victoire ?... Une telle « entourloupette » conciliaire, habilement ficelée, valait-elle un « Te Deum » et ... le champagne ? On dira, on a déjà dit, que cette mesure allait ouvrir les églises à la célébration de ce rite « extraordinaire ». C'est vrai. Au moins dans quelques diocèses ! Pourquoi le nier ? Et après ?... Si les célébrants conciliaires savaient tout le parti qu'ils peuvent tirer d'une telle concession, c'est chaque dimanche qu'ils célébreraient une « messe en latin », car de nombreux fidèles, sensibles à la liturgie traditionnelle, y assisteraient – peu importe d'ailleurs que ce soit dans le rite « ordinaire » ou « extraordinaire », pourvu que ce soit digne et en latin – et gèberaient les enseignements œcuméniques modernistes et mondialistes que les prêtres leur asséneraient joyeusement !... Oui : où est la victoire ?

La levée des excommunications.

Si je lis le texte du décret levant les excommunications (Zenit.org – 24 janvier 2009) voici deux passages qui m'ont inquiété et je ne suis pas le seul : « Dans une lettre adressée, le 15 décembre 2008, à son éminence le cardinal Dario Castrillon Hoyos, Mgr Bernard Fellay, au nom des trois autres évêques consacrés le 30 juin 1988, sollicitait de nouveau **la levée de l'excommunication** « latae sententiae » déclarée officiellement par le Décret du Préfet de la Congrégation pour les évêques publié le 1^{er} juillet 1988 » C'est le premier passage. Voici le deuxième : « En vertu des facultés qui m'ont expressément été accordées par le Saint Père Benoît XVI, en vertu du présent décret, je remets aux évêques (suivent leurs noms) **la levée de**

l'excommunication décrétée par cette Congrégation le 1^{er} juillet 1988, et je déclare privé d'effet juridique, à partir de ce jour, le Décret émis à l'époque ».

Le décret officiel publié le 1^{er} juillet 1988, excommuniant les quatre évêques, n'a donc pas été annulé, ni retiré. Et, officiellement, **les quatre évêques ont donc bel et bien été excommuniés**, alors que la Fraternité éditait une brochure « *Ni schismatiques, ni excommuniés* » ! C'est tellement vrai que le cardinal Giovanni Battista Re, qui a signé le décret, en sa qualité de préfet de la Congrégation pour les Evêques, tient à préciser : « *Je déclare privé d'effet juridique (le décret d'excommunication) à partir de ce jour* » Par conséquent, jusqu'au 21 janvier 2009, les quatre évêques ont été excommuniés officiellement, avec toutes les conséquences qui en découlent ! C'est grave ! Si j'interprète mal, il faut le dire.

Ecrire et publier ces réflexions est-ce propager « *des propos suspicieux et calomnieux qui peuplent les lignes* » de ce « *Courrier* » ?

Mais pourquoi le Père Antoine ?

Que le Père Antoine ne partage pas mes opinions, qu'il les condamne même, pourquoi pas ? Mais pourquoi cesser de desservir notre chapelle pour un seul personnage, aussi condamnable soit-il à ses yeux, alors que bon nombre de fidèles ne lisent jamais le « *Courrier de Tychique* », certains étant même en désaccord avec ses jugements ! Alors ... Pourquoi priver ces fidèles du ministère des Pères qu'ils apprécient depuis des années ? Ils ne comprennent pas ! Ils ne voient pas le rapport ! Il y a là un grand mystère !... Pourquoi, aussi, écrit-il que « **cette lettre n'est cautionnée ni approuvée par aucun prêtre de la Tradition** »... alors que c'est faux ! Aucun prêtre ?... Mais si mon Père : un certain nombre que je pourrais citer si je ne m'étais pas engagé à respecter leur anonymat ! Et même **un des quatre évêques de la FSSP X** ! Il est abonné à ce maudit « *Courrier* » depuis longtemps et il m'a écrit le 2 août 2008 – il y a donc tout juste un an : « **Priez, oui, et ramez avec le bulletin auprès de ceux qui sont capables d'entendre, et vous aurez fait tout ce qui est en votre pouvoir pour contribuer à former un corps de résistance qui jusqu'ici n'a pas été contourné et qui, de façon ou d'autre, s'avérera incontournable tant qu'on reste dans la vérité** » ! Vous le savez bien, je vous ai adressé la photocopie de ce message ! Alors pourquoi, oui, pourquoi ? ...

Approuvé et encouragé par l'un des quatre évêques de la Fraternité... mais condamné par un Supérieur de District et le Père gardien d'un couvent franciscain...Ça fait plutôt désordre ! Qui commande ? D'où cette réflexion d'un abbé de la FSSP X dont je tairais le nom parce qu'il est très connu : « *Avant de vouloir mettre de l'ordre dans l'Eglise, on ferait peut-être bien d'en mettre dans la Fraternité !* »

Mais si le Père Antoine réagit aussi violemment, fulminant sa condamnation sur un support médiatique mondial, alors que mon « *Courrier* » ne touche, tout au plus, que quelques centaines de lecteurs, c'est qu'il ya des souvenirs qui ne peuvent s'effacer et qui, aujourd'hui, deviennent gênants... Mon épouse et moi-même avons été les premiers fidèles à assister à la première messe dominicale célébrée par le bon Père Eugène, à Verjon (Ain) dans une maison privée (octobre 1972). Nous n'étions que quatre fidèles ! Notre apostolat a fait le reste et quelques années plus tard, nous avons été si nombreux que, malgré la défense faite par le Père Eugène de faire connaître cette messe, il a dû nous demander de le quitter, ne pouvant plus se consacrer, comme il le voulait, à la formation de ses postulants. Et il a alors déclaré au cours d'une mémorable messe d'adieu (octobre 1980) : « **Allez-vous en ! Vous m'êtes précieux mais vous m'êtes devenu un fardeau trop lourd. Fondez une association, suivez M. Barret : il y a deux ans que je lui en parle ! Suivez-le, ne vous divisez pas !** » (Je possède l'enregistrement de ce sermon. Les Capucins aussi.) Il m'adoubaient ainsi comme chevalier d'un « corps de résistance », une sorte de chef d'escadron en somme ! Je présume que le Père Eugène n'avait pas donné cette consigne sans réflexion. Il connaissait la « *bête* ». Il l'avait testée et jugée depuis huit ans... Il savait que l'animal était rétif ! En somme, que c'était un combattant !... Alors, quand il a pris la décision de quitter Verjon, j'ai tout fait pour qu'il ne s'éloigne pas de nous : il avait projeté de partir dans l'Indre ! On peut dire que j'ai remué ciel et terre pour qu'il reste dans la région. Nous avons visité plusieurs propriétés ensemble. Et lorsqu'un agent immobilier (Mme Gendron !) m'a parlé de Morgon, je m'y suis aussitôt rendu (1983). On connaît la suite ... J'ai fait la même chose pour l'école de Cressia !... Eh oui : c'est encore moi ! Plus tard, c'est Mgr Lefebvre, lui-même, qui me confiait la même tâche : « **Il faut toujours veiller au grain ! Heureusement qu'il y a des vigies comme vous !** » (Lettre manuscrite du 7 mars 1990 : un an avant sa mort) ! Quant à l'école St Jean Bosco, actuellement à Marlieux, j'ai pu obtenir un don de 300 000 frs pour sa fondation (1983) somme qui, d'après les indices officiels que chacun peut vérifier, correspondrait aujourd'hui à 549.000 frs soit environ 83.000 € ! Sans cet apport l'école n'aurait pas pu survivre ... Pour mémoire, je cite aussi le vaste ensemble immobilier de Châtillon, acheté, aménagé transformé... puis **offert à la Fraternité**... qui semble l'avoir oublié ! Dommage !... C'est pourquoi je pense continuer à m'en tenir aux consignes données par deux des plus grands combattants de la guerre anti-moderniste... Elles semblent avoir porté leurs fruits.

Que Dieu veuille bien me permettre de poursuivre, tant qu'il le voudra, l'œuvre entreprise il y a une quarantaine d'années (1967 date de départ de notre paroisse) !